

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Twitter  Site Web

! CONVENTION SIGNÉE !

Après un suspense de deux semaines et une attente désespérante depuis notre acceptation de l'entente de principe en février, ça y est, nous vous annonçons aujourd'hui la super nouvelle que nous attendions tous et toutes : notre convention collective est désormais signée, en date du 7 juin! La nouvelle est tombée alors que, même en plein congrès de notre Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), les tractations se poursuivaient en coulisses pour enfin faire signer le gouvernement, dont il manquait la griffe. C'est dans un grand hourra de victoire, de soulagement pour nos membres et d'applaudissements pour le comité de négociation que les plus de 500 congressistes ont reçu la nouvelle, que nous avons alors partagé en direct sur nos réseaux sociaux. Ce sont deux ans et demi de travail acharné, de mobilisation, d'information rigoureuse, d'une grève historique et de plusieurs séries d'assemblées marquées par de vifs débats. Quel qu'aie été les différends et les défis, cette victoire collective est celle de chacun et de chacune d'entre vous!

Sur le congrès en tant que tel, on vous fera un retour dans le prochain journal, étant donné la priorité des infos de la convention.

Signée le 7, en vigueur le 16?

Là, c'est sûr, vous allez avoir plein de questions... Et c'est normal! Afin d'éviter un raz-de-marée d'appels et de courriels, sachez qu'avec la fraîcheur de la nouvelle, nous sommes nous-mêmes à valider l'ensemble des infos. Il ne sert donc à rien de vous lancer sur le téléphone : nous allons rapidement vous revenir avec l'ensemble des dates et délais.

Pour le moment, primes, taux supp. et autres gains sont effectifs à partir du 16 juin, sauf la prime des ouvriers spécialisés, elle, dès le 9 juin! Quant aux délais de 45 jours (les salaires) et de 90 jours (la rétro), ça part au 7 juin (la signature). [Cliquez ici pour plus de détails, autant pour la négociation que pour l'équité!](#) Plus d'infos à venir dans votre prochain journal!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



Les conventions collectives CSN en santé et services sociaux entreront en vigueur le

16 juin 2024



Du bon bord



RÉSULTAT DU VOTE

ÉLECTIONS AUX POSTES D'AGENT-ES DE GRIEFS & D'AGENT-ES SST-DÉFENSE

Chers(ères) membres du STT du CISSS de Lanaudière CSN,

La période des élections aux six postes d'agent-es de griefs et aux trois postes d'agent-es SST-Défense au bureau syndical s'est terminée le 4 juin à 16h00.

Voici les personnes qui ont été élues pour chacun des postes :

BUREAU SYNDICAL :

Agent-es de griefs (6 postes) :

Personnes élues :

1. Josée Gariépy
2. Isabelle Laforest-Fleurent
3. Mélissa Lavergne
4. Tatyanna Tremblay
5. Émanuel Venne
6. Charles Vézina

Agent-es SST-Défense (3 postes) :

Personnes élues :

1. Audrey Alcaindinho
2. Jean-Philippe Tremblay
3. Virginie Lebrun

Considérant que l'article 50.15 des statuts et règlements du syndicat, dit que la présidente proclame élu la personne candidate ayant reçu le plus de votes exprimés, et ce, pour chacun des postes;

Considérant que l'article 121 du Code des règles de procédure de la CSN dit que le décompte des voix à un poste donné n'est divulgué que si les candidat-es défaits en font expressément la demande;

Considérant que les personnes défaites ont fait la demande écrite afin de connaître les résultats;

Voici les résultats des votes :

Agent-es de griefs : votes = %
 Tatyanna Tremblay : 371 = 10,66 %
 Emanuel Venne : 553 = 15,89 %
 Isabelle L.-Fleurent : 551 = 15,83 %
 Mélissa Lavergne : 586 = 16,84 %
 Josée Gariépy : 604 = 17,36 %
 Charles Vézina : 502 = 14,43 %
 Noura Ouldji : 313 = 8,99 %
 TOTAL : 3480 = 100,00 %

Agent-es SST Défense : votes = %
 Audrey Alcaindinho : 595 = 32,35 %
 Jean-P. Tremblay. : 455 = 24,74 %
 Virginie Lebrun : 493 = 26,81 %
 Cindy Pelletier : 296 = 16,10 %
 TOTAL : 1839 = 100,00 %

Félicitations à toutes les personnes élues et bon succès dans vos nouvelles fonctions!

Solidairement,

Patricia Rivest,

Présidente du Conseil central de Lanaudière-CSN et présidente d'élection



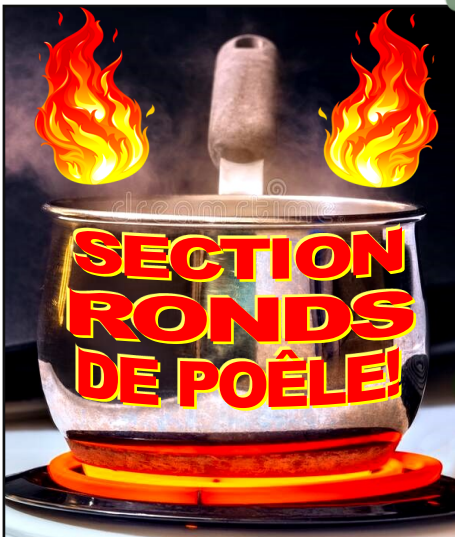
Ce texte est un condensé issu des deux communiqués produits par la Présidente d'élection suivant les résultats de l'élection.

[Cliquez ici pour consulter le communiqué des personnes élues.](#)

[Cliquez ici pour consulter le communiqué des résultats \(nombre de votes et % par personnes candidates\).](#)

Notre démocratie syndicale s'est prononcée!





METS À JOUR TON DOSSIER EMPLOYÉ!

MESSAGE IMPORTANT À TOUS NOS MEMBRES! Le service de la paie tient à vous rappeler qu'il est essentiel de garder votre dossier employé à jour! Votre adresse, numéro de téléphone, mais surtout **vos coordonnées bancaires** sont des informations qu'il faut impérativement communiquer au service de la paie!

Si vous avez changé de banque, envoyez un spécimen de chèque le plus rapidement possible et maintenez votre ancien compte ouvert dans l'intervalle suivant le changement pour ne pas manquer un dépôt!

De plus, même suite à un départ, pour un autre emploi ou pour la retraite, le CISSS a besoin desdites coordonnées! En effet, l'équité a démontré que oui, une rétroaction peut remonter jusqu'à plus de dix ans dans le passé. Pour pouvoir vous payer, vos coordonnées doivent être à jour, et ce, pour TOUS les employeurs du secteur public pour lesquels vous avez travaillé. Si vous avez été dans un autre CISSS avant, contactez -les aussi!

Pour toutes questions à ce sujet, contactez le service de la paie par ici :

14-CISSS-paie-regionale@ssss.gouv.qc.ca

[Cliquez ici pour consulter la note de service en question.](#)

Votre équipe Infomob

UN TOIT, C'EST UN DROIT

PAS UNE OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES!

Après l'agence santé et l'agence de transports, aura-t-on droit à l'agence du logement? Il faut arrêter de rire de nous : votre seule volonté politique, à la CAQ, c'est de confier le fardeau de vos responsabilités gouvernementales à des agences! Faites preuve de vision, cessez dès maintenant de laisser au privé les projets de construction de **logements sociaux** façon *Far West*! Il faut déployer le parc de logements de façon réfléchi, en fonction des services, écoles et du transport en commun! On doit aussi minimiser les variations du marché et éviter les augmentations de prix déraisonnables! Il y a une réelle **crise du logement**. C'est vital d'éviter aux gens de se retrouver à la rue faute de logements abordables!

Cette revendication de la CSN est si importante qu'à l'occasion du congrès de la FSSS 2024, le 6 juin, nous avons reçu 2 panélistes bien placées pour nous parler du logement : Véronique Laflamme, porte-parole du **FRAPRU**, et Françoise David, ex-porte-parole de Québec Solidaire ayant milité pour consolider le droit au logement des aînés et réussi à forcer les chefs de partis politiques à s'engager à en faire plus pour éviter les évictions et à adopter un projet de loi trans-partisan. Soulignons également le moratoire de 3 ans sur les évictions obtenu récemment. En attendant un règlement durable, selon Françoise, nous **devons faire valoir notre pouvoir de citoyens pour obtenir des avancées sur le plan du logement.**

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



POSTULER

AFFICHAGE(S) DE POSTES À VENIR

🕒 Catégorie 3 🕒

du 11 au 25 juin

SECTION
RAPPEL
EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 21 juillet pour l'horaire du 8 septembre au 28 décembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 21 juin pour les périodes allant du 14 juillet 2024 au 10 août 2024.

Prochain férié à demander : fête du Travail, 2 septembre 2024 (F-2). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 19 juillet 2024.

7 juin - Journée du
**PERSONNEL DES SERVICES
AUXILIAIRES ET DES MÉTIERS**



AU CŒUR DU RÉSEAU
VRAIMENT PUBLIC

Éteint par juin?

**BESOIN D'AIDE?
PENSE PAE!**

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998

Congé de la Fête nationale du Québec

Voici les options applicables par l'employeur pour la Fête nationale du Québec. Suivant l'analyse des besoins du service/centre d'activités, l'employeur doit :

► soit accorder un congé compensatoire d'une durée égale à une journée normale de travail ou;

► verser une indemnité en plus du salaire pour les heures travaillées. (Pour les salariés non titulaires d'un poste à temps complet, cette indemnité s'élève à 1/20^e du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie avant la semaine du 24 juin, à l'exclusion du temps supplémentaire, moins l'équivalent du 1/13^e des sommes versées pour les congés fériés dans l'année, soit les 5,7% de bénéfices marginaux prévus à la convention collective nationale. Le paiement sera versé au plus tard au mois de septembre.)

► Pour la personne salariée requise au travail le 24 juin et pour laquelle le congé compensatoire a été déterminé comme option :

Le congé compensatoire doit dans tous les cas être pris le **jour ouvrable** précédant ou suivant le 24 juin. (Par jour ouvrable, il faut entendre le jour où, selon l'horaire de travail, la personne salariée est requise au travail. Ainsi, le jour ouvrable est un jour où il est prévu qu'un salarié est effectivement appelé à travailler ou un jour où le salarié travaille habituellement.)

► Pour la personne salariée non requise au travail le 24 juin :

L'employeur doit accorder un congé compensatoire d'une durée égale à une journée normale de travail lorsque le 24 juin tombe un jour qui n'est pas normalement ouvrable pour le salarié.

► Pour la personne salariée travaillant sous le régime de l'horaire 7/7 et pour laquelle le congé compensatoire a été déterminé comme option :

► Lorsque le congé de la Fête nationale tombe dans la séquence de travail de la personne salariée bénéficiant de l'horaire 7/7, le congé compensatoire doit être pris le jour ouvrable qui précède ou le jour ouvrable qui suit le 24 juin.

► Lorsque le congé de la fête nationale tombe dans la séquence de congés de la personne salariée, le F13 est placé dans la séquence de congés, le samedi 24 juin. **À noter que pour cette personne salariée, une journée de vacances sera remise dans sa banque de congé annuel.**

► Pour la personne salariée en congé annuel :

Lorsque la Fête nationale coïncide avec le congé annuel de la personne salariée, l'employeur doit lui accorder un **congé compensatoire à une date convenue** entre l'employeur et la personne salariée. C'est-à-dire que les vacances passent et le férié est repris ultérieurement, mais ne fait pas partie des fériés banqués (il a un statut à part).

Isabelle L.-Fleurent,
Agente de griefs



SOLIDARITÉ KRUGER CRABTREE

Le 31 mai dernier, votre équipe syndicale a pris le dîner pour aller soutenir les travailleurs et les travailleuses de Kruger Crabtree lors d'une manif dans Joliette. Ils viennent en effet de voter une GGI (grève générale illimitée) à hauteur de 100%! On est donc allé marcher avec eux par solidarité! Voyez l'action en photos ci-bas!

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



Avant-dernière et dernière photo, discours de David Bergeron-Cyr (2^e v.-p. de la CSN) et Patricia Rivest (présidente du Conseil central de Lanaudière)

TOUT SAUF SANTÉ

Semaine nationale d'actions régionales

27 au 31 mai 2024



31 MAI : TRACTAGE DANS LANAUDIÈRE

Dans Lanaudière, le vendredi 31 mai, nous avons posé une action pour sensibiliser employés et population aux nombreux et déplaisants effets pervers du PL-15! Voici un compte-rendu en photos de la journée, le dépliant partagé ([cliquez ici](#)

[ou ici à droite pour lire le tract](#)), de même qu'une capsule de Simon! À noter que nous avons tracté le CHDL, le CLSC Joliette, le HPLG (tracté par l'APTS) et le Bouclier et CRDP Firestone, entre autres.

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

 **JUIN :**
Mois national de l'Histoire autochtone

Au Canada, ce mois national est une occasion de reconnaître la richesse de l'histoire, du patrimoine, de la résilience et de la diversité des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Participez aux discussions sur les réseaux sociaux avec le mot-clic suivant: #MNHA2024.

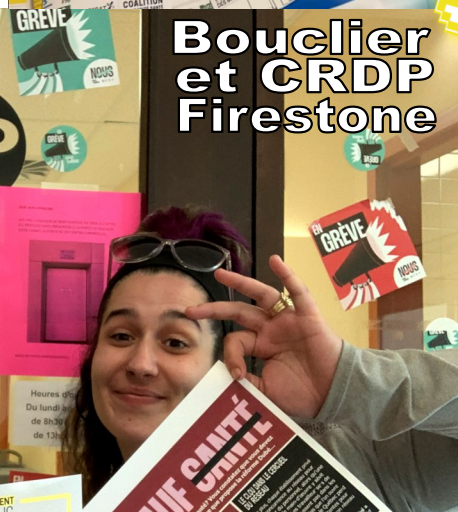
votre équipe InfoMob



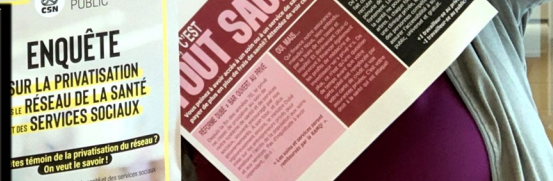
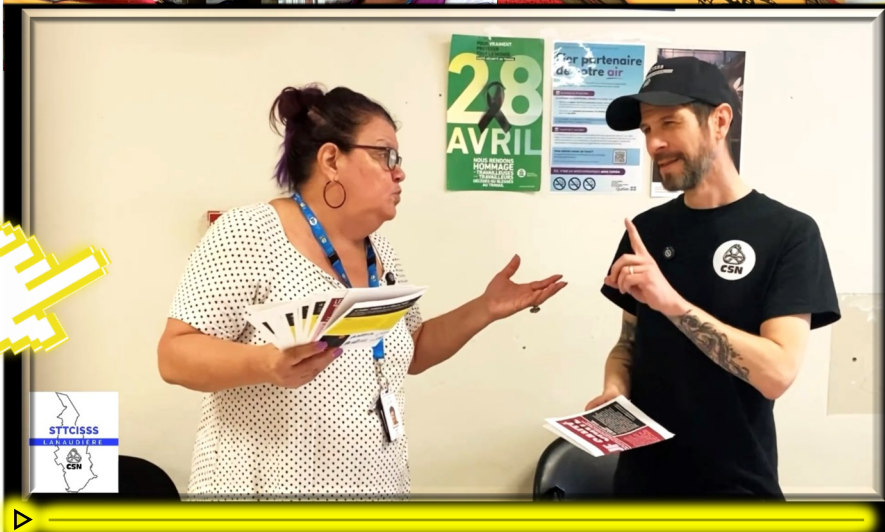
CHDL



DÉPISTAGE GALERIES JOLIETTE

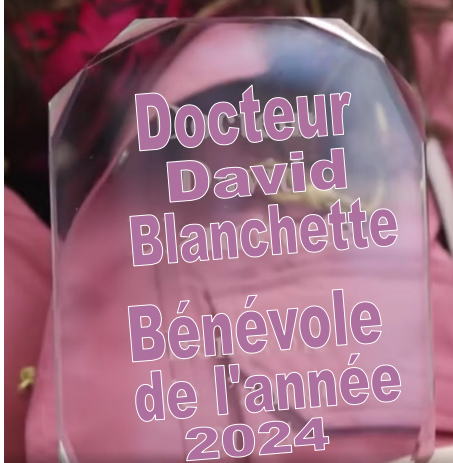


Bouclier et CRDP Firestone



GALERIES JOLIETTE

ACTION VRAIMENT PUBLIC



PRIX Bénévole de l'année décerné à un chirurgien orthopédiste!

En [entrevue à La Presse](#), Dr David Blanchette, qui reçoit **plus d'un demi-million de \$ par an**, se lamentait que le salaire au public est moins intéressant qu'au privé, déclarant : *travailler au public [...], c'est quasiment du bénévolat*. Un contingent CSN, dont Arianne Carmel-Pelosse, v.-p. du CCMM¹, était porte-parole, est allé à sa rencontre pour lui remettre un trophée pour honorer sa bonne action! [Cliquez ici pour voir la vidéo loufoque de cette excellente initiative](#). La réaction du docteur est hilarante! Évasif? Pas de problème, on va s'assurer de vous remettre ça de façon originale!

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



LES BONNES NOUVELLES

En attendant notre super rétro de négo et d'équité, à la CSN, il y a des bonnes nouvelles tous les jours! En voici en rafale!

TRANSPORT SCOLAIRE



Enfin une **bonne nouvelle pour les travailleurs du transport scolaire!**

Les travailleurs d'Autobus B. Dion en Estrie ont terminé leur grève et ont ratifié une entente de principe avec ces gains :

- ▶ le taux horaire passera à 31,49\$/h le 1^{er} juillet 2024;
- ▶ 5 congés de maladie payés et
- ▶ 10% d'indemnités de vacances à partir de 15 ans au lieu d'à partir de 25 ans de service.

UN 1^{er} STARBUCKS SYNDIQUÉ AU QUÉBEC

La CSN bouscule une autre multinationale multimilliardaire antisyndicale : Starbucks! Les 30 membres de la nouvelle accréditation de Chicoutimi pourront en effet compter sur la solidarité des 330 000 membres CSN pour faire respecter leurs droits et leur liberté d'expression! [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



Bénévole de l'année



📍 Clinique privée appartenant au docteur Blanchette

Nous avons voulu nous assurer que le docteur reçoive son prix.